2 Jaur. 1719
FRC 1. 2544
2.4.
Benoît de Poitiers
2544
Case FRC 10705

LETTRE

D'UN Plaideur du Nivernois, à son Curé, au sujet d'une Diatribe publiée contre l'Evêque de Nevers.

IL m'eſt impoſſible, mon cher Curé, de faire votre commiſſion. La Brochure qui pique votre curioſité, ne ſe trouve plus nulle part. Mais à force de l'entendre citer, j'en ai retenu quelques phraſes, que je vais tranſcrire, pour vous donner une idée de l'Ouvrage: vous me permettrez ſeulement d'y joindre mes obſervations; car je ne veux pas que vous puiſſiez un inſtant douter de mon indignation contre l'Auteur & ſes malheureux partiſans.

On s'étonne de voir un *petit Bourgeois* à la tête d'un Diocèſe! comme ſi les Apôtres avaient été des Rohan, ou des Montmorenci.

Il ne devait pas, dit-on, compter lui-même ſur tant d'honneur, après l'avanture de ſon

oncle (*). Pourquoi non, langues de vipères ? les fautes ne ſont-elles pas perſonnelles ?

Son *titre ſeul d'Ex-Jéſuite, l'excluait de tout bénéfice à charge d'ames.* On ignore apparemment qu'un Evêque aujourd'hui n'eſt chargé que de la ſienne, qui ſouvent même ne l'inquiete guères.

Et *le Miniſtre de la Feuille a bien manqué de prudence, en ne ſe méfiant pas de cet eſprit d'hypocriſie, d'orgueil, d'ambition, ſi juſtement reproché à la Société proſcrite.* Quelle injuſte prévention ! l'eſpèce pouvait mériter le ſort qu'elle a ſubi ; mais la plupart des individus n'étaient dignes que de pitié.

Eſprit que l'Evêque de Nevers n'a que trop développé depuis : une inculpation de ce genre exigeait les preuves les plus fortes : mais la logique de la méchanceté n'eſt pas ſi ſcrupuleuſe. Vous en allez juger : voici, par exemple, ſur quoi porte le reproche d'hypocriſie.

Une ravaudeuſe du Carrefour de Buſſy, réparant un jour le pourpoint de Monſeigneur, trouva dans les poches je ne ſais quelles lettres, qui la ſcandaliſèrent horriblement. Frappé de ce ton affirmatif, j'ai voulu queſtionner la ravaudeuſe. Le croiriez-vous, mon cher Curé ?

(*) Chaſſé du Parlement d'Aix, pour crime de faux.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Elle n'avait de sa vie entendu prononcer le nom de Séguiran. L'anecdote qu'elle se rappelle très-bien, regarde un certain Abbé Foel, qui disait, il y a quelques années, la messe de six heures à Saint-André-des-Arcs, & le soir, allait endosser les billets que la bonne femme avait eu l'indiscrétion de lire : & puis, fiez-vous aux faiseurs de pamphlets (*) !

L'accusation d'orgueil n'est pas appuyée sur une base plus solide. Si le Prélat néglige un peu son *cousin-germain*, ce n'est pas qu'il dédaigne le métier *de Procureur* au Châtelet, comme on voudrait l'insinuer. C'est uniquement parce qu'il n'est appellé dans la Capitale que pour des occupations importantes qui ne lui laissent aucun loisir. Consultez le Mandement, par lequel il permet aux Forgerons de son Diocèse, de manger du beurre, des œufs pendant le carême de 1787 ; vous y trouverez ces propres termes : *De Paris, où nous sommes retenus pour les affaires de l'Etat* (**) ; affaires qui assurément doivent passer avant les visites de famille.

(*) J'apprends dans le moment, que Monseigneur se nommait Foel avant d'avoir fait fortune, & qu'il disait la messe de six heures à Saint-André-des-Arcs. Mais le moyen de lui attribuer le reste de l'anecdote sur le témoignage d'une femme, & de quelle femme encore ?

(**) Bien des gens ont prétendu que ces paroles se

Le faſte & la magnificence ſur leſquels on ſe récrie, ne ſont pas trop conformes aux maximes de l'Evangile, j'en conviens entre nous, mon cher Curé; mais ce n'eſt pas une raiſon pour taxer quelqu'un d'orgueil : au contraire, rien ne marque peut-être plus de modeſtie. La ſimplicité eſt la coquetterie du mérite, & l'homme qui cherche à diſtraire l'attention des Spectateurs, par de frivoles décorations, ne peut, je crois, confeſſer plus ingénuement la mince opinion qu'il a de lui-même.

Pour la livrée & les armoieries de Monſeigneur, je n'ai point approfondi ſi elles appartiennent en effet à ſa famille, ou ſi ſon ayeul, qui était Tabellion à Riez, avait eu, comme tant d'autres, le ſecret de s'approprier les titres d'autrui, en abuſant de la reſſemblance des noms. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt que le Prélat, loin de ſe targuer de cet héritage, a paſſé plus de quarante ans, ſans ſonger à en jouir.

On veut auſſique, piqué d'entendre M. de la Rochefoucault parler du Tiers-Etat avec reſpect, il ſe ſoit écrié : *Monſieur le Duc, vous vous proſternez devant un haillon* (*). Mais je le

trouvaient dans la fable du Coche & la Mouche. Pour moi, j'avoue que je ne les y ai jamais vues

(*) Et que le Seigneur lui répondit : Pourquoi pas ; ſi ce haillon cache des hommes plus utiles ſouvent que ceux qui ont un manteau ducal, ou une ſoutane de Prelat ?

demande à tout homme impartial ; eſt-il vraiſemblable qu'un Evêque, & un Evêque né dans l'ordre des Plébéïens, ait tenu un pareil propos ? Ne l'aurait-on pas renfermé à Charenton, pour le reſte de ſes jours ?

L'article de l'ambition eſt encore plus facile à réfuter. *Ce petit intrigant*, dit-on, *aſpire au miniſtère.* Je voudrais bien ſavoir à qui il en a fait confidence.

Toutes ſes actions l'atteſtent. Oh ! les actions, je les récuſe : ce ſont des témoins à qui l'on fait dire tous ce que l'on veut.

Voyez, entr'autres, comment il s'eſt conduit dans la dernière Aſſemblée des Notables ! Eh bien, je vois qu'il a cabalé pour faire adopter l'opinion qui lui paraiſſait la plus raiſonnable. Qu'eſt-ce qu'il y a la-dedans d'extraordinaire ?

Avec quel art il a ſu ménager les intérêts de ceux qui pouvaient favoriſer ſes prétentions ſecretes ! Point du tout ; car il a ouvertement combattu l'avis du généreux Protecteur (1), qui l'avait tiré de ſon grenier, & qui lui a ſauvé le déſagrément de n'être qu'un Porte-Dieu.

En rédigeant les motifs des douze (2), *ne*

(1) M. l'Archevêque de Narbonne.

(2) D'où lui eſt venu le ſobriquet d'*Adminiſtrateur à la douzaine.* Il faut être Français pour ſe permettre des calembourgs dans une matière auſſi ſérieuſe !

ſemblait-il pas dire aux deux Ordres privilégiés : Je vous ſacrifie, gratis, *le Tiers-Etat, où j'ai tous mes parens ? que ne devez-vous pas attendre de ma reconnaiſſance, ſi vous obtenez que je ſois admis au Conſeil !* Calomnie, mon cher Curé. Voilà comme on traite les hommes bienfaiſans qui oſent s'élever contre les préjugés de la multitude.

Si Monſeigneur était réellement dévoré de l'ambition qu'on lui ſuppoſe, aurait-il agi comme il a fait? Ignore-t-il que c'eſt l'opinion publique qui nomme à préſent les Miniſtres? Cependant, il ne s'eſt point ſoucié de ſe la rendre favorable : que dis-je? il l'a bravée, plutôt que d'abandonner la conſtitution de la Monarchie, & les formes régulières de 1614. Enfin, & cet argument me paraît ſans replique, ſi ce défenſeur intrépide des bons principes avait eu d'autre but que celui de remplir le devoir de ſa conſcience, il aurait accaparé les ſuffrages de ſon Clérgé, afin d'être député aux Etats-Généraux, ce qui l'aurait rapproché de la Cour, lui aurait fourni mille occaſions de déployer ſes talens, de former un parti redoutable, & de miner ſourdement l'homme dont il aurait envié le pouvoir. Au lieu de s'aſſurer cette reſſource, il a tellement choqué les cerveaux étroits de ſon Diocèſe, qu'un Curé à portion congrue, refuſerait maintenant de voter

en ſa faveur, dans la crainte de paſſer pour traître envers la patrie. Et l'on ſoutiendra que Monſeigneur eſt ambitieux ! Plaiſans raiſonneurs, vous vous y connaiſſez !

Je m'apperçois un peu tard, mon cher Curé, que ma Lettre paſſe les bornes ordinaires. Le ſujet m'a entraîné plus loin que je ne comptais d'abord. S'il vous intéreſſe, marquez-le-moi. Je vous donnerai la ſuite ; car il s'en faut bien que mon répertoire ſoit épuiſé.

Agréez, je vous prie, les aſſurances du reſpectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon cher Curé,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur,

BENOIT DE SOLOGNE.

A Paris, le 12 Janvier 1789.